



B E T W E E N :

E N T R E :

JASON COUGHLAN

JASON COUGHLAN

APPELLANT

APPELANT

- and -

-et-

BRIDGET COUGHLAN

BRIDGET COUGHLAN

RESPONDENT

INTIMÉE

Motion heard by:
The Honourable Justice Bell

Motion entendue par :
l'honorable juge Bell

Date of hearing:
November 28, 2014

Date de l'audience :
le 28 novembre 2014

Date of decision:
November 28, 2014

Date de la décision :
le 28 novembre 2014

Counsel at hearing:

Avocats à l'audience :

For the appellant:
No one appeared

Pour l'appelant :
personne n'a comparu

For the respondent:
Bridget Coughlan appeared on her own behalf

Pour l'intimée :
Bridget Coughlan se représente elle-même

DECISION

DÉCISION

Following a status hearing, held pursuant to Rule 62.15.1, the appeal is dismissed with costs of \$500.00.

À la suite de la tenue d'une audience sur l'état de l'instance conformément à la règle 62.15.1, l'appel est rejeté avec dépens de 500 \$.